

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
SUR LA COMMUNE DE VENTABREN**

lieu-dit Château Blanc

PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ SOLARIS CIVIS

**ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 7 JUILLET AU 7 AOÛT 2020
(Prévue du 8 Avril au 11 Mai 2020,
et suspendue suite à l'épidémie de Covid 19)**

**CONCLUSIONS MOTIVÉES
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Bernard GUEDJ

28/08/2020



La Préfecture des Bouches du Rhône est l'autorité organisatrice de l'enquête publique et a compétence pour statuer sur la demande de Permis de construire ;

CONCLUSIONS MOTIVÉES

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 juillet au 7 août 2020, après avoir étudié le dossier, pris connaissance des avis des Personnes Publiques Associées et de la position de la commune de Ventabren, rencontré les représentants de SOLARIS CIVIS, examiné les observations consignées par le public,

A partir de l'analyse que j'ai menée j'émet sur le projet de parc photovoltaïque de Château Blanc les conclusions motivées qui suivent.

Ce projet de parc photovoltaïque au sol de de 11 060 panneaux répartis en 395 modules pour une puissance attendue est de 5 Mégawatt crête (Mwc) , doit se réaliser sur un terrain de 5,6 ha au lieu dit Château Blanc sur un terrain donné à bail emphytéotique par la commune de Ventabren. Il est situé entre l'autoroute A 8 Nice-Lyon et le viaduc du TGV Paris – Marseille.

→ **L'intérêt général du projet :**

- Le développement des énergies renouvelables fait en France et en Europe l'objet de politiques volontaristes . Relayées en région PACA et dans le département elles privilégient le photovoltaïque au sol, moins cher. Le projet s'inscrit dans le cadre de ces politiques publiques.
- Le projet est au départ d'initiative citoyenne , porté par des habitants de Ventabren qui souhaitent promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable. Actuellement une plus forte participation des citoyens à la vie publique et à la vie locale en particulier est souhaitée. Au delà des discours généraux sur l'écologie, il s'agit là d'une illustration concrète de participation des citoyens à un projet de développement des énergies renouvelables.
- La commune de Ventabren a accompagné très vite cette initiative. Elle la soutient, notamment par le biais de la commission extra municipale agriculture et biodiversité. Elle a financé les études préliminaires, est rentré au capital de la SAS Solaris Civis et prévoit de participer au financement en fonds propres à hauteur de 40 %.

Le projet répond à des objectifs d'intérêt général, parce qu'il est conforme aux politiques publiques, qu'il est d'initiative citoyenne et communale.

→ **L'intérêt économique du projet :**

Le projet représente un investissement de 5 millions d'euros environ.

Si le fonctionnement et l'entretien du parc photovoltaïque ne seront créateurs que de quelques emplois, lors de la phase de montage des structures et modules, l'effectif sur le chantier pourra atteindre 30 à 40 personnes.

Ce projet revêt donc un intérêt pour l'économie locale.

→ **Le projet est conforme aux règles d'urbanisme et a obtenu une autorisation de défrichement :**

Il est conforme à la destination de la zone AU p du PLU de Ventabren qui autorise les constructions nécessaires aux centrales photovoltaïques au sol. L'autorisation de défrichement du 3 juillet 2019 fixe les conditions de débroussaillage sur une bande de 100m, impose le respect des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des effets négatifs sur l'environnement recommandées par la MRAE et définit les modalités de l'opération de transplantation de l'oliveraie.

Le projet est donc conforme réglementairement et administrativement.

→ **Les Avis des Personnes Publiques Associées sont favorables :**

Les avis des PPA sont favorables, notamment celui du SDIS pour le risque incendie.

Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les recommandations de la MRAE notamment par la mise en place d'un dispositif de gestion écologique du solde de la parcelle AY 114, contrôlé par la commission extra-municipale agriculture et biodiversité, pour compenser les atteintes à l'environnement de son projet. Ces atteintes concernent principalement l'Ophrys Proventialis et l'aigle de Bonelli.

Le dispositif proposé par Solaris est l'élément central des mesures compensatoires du projet.

→ **L'information du public a été correctement effectuée :**

Au delà des modalités d'information obligatoires, publications dans les journaux et large affichage de l'avis d'enquête publique, l'information a été complétée sur le site de la Mairie et dans sa newsletter.

Depuis 2016 la Mairie de Ventabren a communiqué sur le projet de parc photovoltaïque à ses différents stades d'avancement, dans son bulletin municipal.

D'autre part, la consultation du public sur la demande de défrichement, puis

l'enquête publique sur la révision allégée du PLU classant le site en zone AUp ont été autant d'occasions de porter à la connaissance des habitants de Ventabren le projet de Solaris.

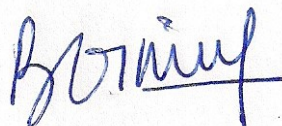
→ **Les Observations du public sont favorables :**

Les personnes qui se sont exprimées, 8 observations au total ont émis majoritairement un avis favorable . Aucun avis n'est explicitement défavorable .Les demandes légitimes d'information complémentaire ou de clarification ont reçu des réponses de la part de la société Solaris.

Le service instructeur de la demande, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ,la DDTM statuera sur la demande de permis de construire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception du présent Rapport et des Conclusions Motivées.

Au terme de ces conclusions qui découlent de l'analyse du dossier et des avis exprimés à l'occasion de l'enquête publique,
j'émet sur la demande de Permis de construire de Solaris Civis de réaliser une centrale photovoltaïque au sol à Ventabren, lieu dit Château Blanc,un

**AVIS
FAVORABLE**



Bernard GUEDJ
Commissaire enquêteur
28 Août 2020